



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le

ID : 013-211300090-20251009-202533-AI

Berger
Levisault

**Direction départementale
des territoires et de la mer
des Bouches-du-Rhône**

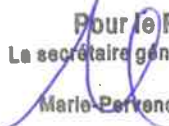
Service de l'Agriculture et de la Forêt
Affaire suivie par : gestionnaire
CDPENAF

Marseille, le **15 MAI 2025**

ddtm-cdpnaf@bouches-du-rhone.gouv.fr

Avis CDPENAF du 28 avril 2025 sur le permis d'aménager (PA) n°013 009 25 O0001

La commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers, saisie au titre des articles L. 111-4 et L 111-5 du code de l'urbanisme, dans le cadre de l'instruction du PC de la SAS Rocher Mistral, représentée par M. Vianney AUDEMART d'ALANÇON, a émis un **avis favorable**.


Pour le Préfet
La secrétaire générale adjointe
Marie Perrenche PLAZA